

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

En vue de la création d'un site propre pour autobus dans les rues Teste, Cuzin, Maximilien de Robespierre et Emile Zola à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine doit acquérir un certain nombre de propriétés. Cette opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté n° 98-308 du 8 janvier 1998.

Parmi les biens à acquérir, figure, notamment, une parcelle de terrain de 145 mètres carrés à détacher d'une propriété actuellement cadastrée sous le numéro 850 de la section BC, appartenant à madame Laidia Albane et située 59, rue Paul Teste à Vaulx en Velin.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ledit terrain serait acquis au prix de 105 312,50 F, admis par les services fiscaux et comprenant une indemnité de emploi de 9 062,50 F ainsi qu'une dépréciation du surplus de la propriété de 60 000 F.

En outre, la communauté urbaine de Lyon prendrait en charge les travaux suivants estimés à 133 000 F environ, à savoir :

- le rétablissement au nouvel alignement de tous les réseaux existants,
- la démolition et la reconstruction d'un mur de clôture et la pose d'un portillon,
- la plantation d'une haie de lauriers ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté n° 98-308 du 8 janvier 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0035.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,